

Contrôle de pièces mécaniques

FICAO-1007-24-1

<u></u>	₽	٥.		4				4	_
	٠.	-51	II r	п	ρr	na	m	п	Р
	٠.	•	и.	•	•			u	·

(En soirée 2 x 3 périodes

X 6 périodes de 45 minutes

ceff, 2610 Saint-Imier

Délai d'inscription 31.12.2024

Objectifs

- Choisir une méthode de contrôle pour une spécification dimensionnelle ou géométrique
- Mettre en œuvre la méthode choisie de façon optimum
- Déterminer la conformité de la pièce en fonction des tolérances établies

Contenu

Les bases du contrôle

- Les différentes informations du plan (cotations, tolérances, exigences particulières, ...)
- Les différents types d'équipements (étalons, calibres, instruments courants, instruments spécifiques, machines à mesurer tridimensionnelle)
- Les grandeurs d'influence, notions d'incertitude de mesure, de répétabilité et de capabilité du moyen de mesure

Les différentes méthodes de mesures : Contrôle d'une spécification par dimension

- Diamètre : définition, tolérances, contrôle par mesures, contrôle par calibres
- Longueur ou hauteur : définition, contrôle par mesure directe et par comparaiso

Contrôle de spécification par zone de tolérance (défauts géométriques)

- Forme (circularité, planéité, cylindricité, rectitude)
- Orientation (parallélisme, perpendicularité, inclinaison)

Utilisation des moyens de contrôle :

• Les calibres lisses / filetés, le pied à coulisse, les micromètres, les comparateurs, les cales étalons

Public cible

Employé des secteurs de la micromécanique et de l'horlogerie confronté à la mesure dimensionnelle

Prérequis

Etre capable de lire et interpréter un plan







Méthodes

Alternance de cours et d'exercices pratique (étude de cas)

Prix

CHF 240.-

Nombre de participants

Minimum 6, Maximum 10 Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée

Renseignements

ceff INDUSTRIE
Rue Baptiste-Savoye 26
CH-2610 Saint-Imier
Tél. 032 942 43 44
fc.industrie@ceff.ch

Conditions d'annulation

- 1. Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une communication écrite.
- 2. Un retrait d'inscription jusqu'au délai d'inscription n'entraîne aucuns frais.
- 3. Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne des frais d'annulation calculés comme suit :
 - 3.1 Lorsque l'annulation nous parvient plus de 1 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à
 - 40 % du prix du cours.
 - 3.2 Lorsque l'annulation nous parvient dans les 1 jours avant le début du cours, les frais s'élèvent à
 - 80 % du prix du cours.
 - 3.3 Dès que le cours a commencé, son prix est dû intégralement.
- 4. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

Les conditions générales sont disponibles sous l'onglet « Fichiers » du cours



